

Réunion du 24 octobre 2006

Participants : M. Michel REPELIN (Vice-Président du Grand Lyon - Président du SPIRAL AIR), Mmes Véronique STARC (UIC Rhône-Alpes), Marielle SCHMITT (CIRE Rhône-alpes), Marlène MORGE, (COPARLY – RESPIRALYON) et Josianne COTE (DRIRE Rhône-Alpes – secrétariat du SPIRAL).

MM. Frédéric BOUVIER (COPARLY), Ernest François SAVOIE (ADEME), René BARRAUD (UFC Que Choisir), Philippe RITTER (Ville de Lyon – Directeur Ecologie), Pierre GINDROZ (Chef de Bureau SIDPC), Franck MARZORATI (DRIRE Rhône-Alpes – GS 69), Jean-Marie BOUILLOT (DRIRE Rhône-Alpes – DEN), Pierre GAGNEUX et Roland MINODIER (UCIL 69), Alain CHABROLLE (FRAPNA), Bertrand DURIN (DDE Rhône), Michel BERAL (Rhodia St-Fons), et Gérard BERNE (secrétariat du SPIRAL- DRIRE Rhône-Alpes).

Excusés : MM. Jean-Jacques GILLOT (UIC Rhône-Alpes), Thomas DE CHARENTENAY (personnalité qualifiée), Thibaut DAUGER (DRIRE Rhône-Alpes – Chef de DEN), Mme BENASSY (Centre de Recherche Solaize)

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 20 juin 2006

Mme STARC formule plusieurs remarques qui, à la demande de M. REPELIN, seront jointes au compte rendu. M. BERNE rappelle qu'il est souhaitable que les modifications demandées sur un compte rendu portent surtout sur le sens des messages et non sur la forme. Sous ces observations, le compte rendu est adopté.

2. Point sur le dispositif RESPIRALYON

2-1 - Etat du réseau de Nez

M. BOUVIER fait le point sur le dispositif. En octobre, RESPIRALYON mobilise 243 volontaires répartis en 132 membres permanents et 111 suppléants

Concernant les inscriptions, les demandes des personnes situées dans des mailles vides seront prises en compte, les autres seront orientés vers la possibilité de remplir des fiches de signalement d'odeur gérées par le secrétariat du SPIRAL.

Pour des raisons économiques, le comité de pilotage a proposé d'opter pour le passage d'une consignation des odeurs obligatoire et régulière à une consignation facultative et événementielle. Les volontaires ne consigneront leurs observations que lorsqu'ils sentiront des odeurs. Le système de suppléance disparaît et tous les membres deviennent ainsi les référents d'une maille. En réponse à Mme SCHMITT, il est précisé qu'il s'agit d'alléger le dispositif et de centrer notre action sur les sources d'odeurs identifiées pour mieux les caractériser.

Organisation d'un événement pour les membres du réseau de nez

Il est rapporté que le comité de pilotage a suggéré d'organiser une journée de visites de 5 sites industriels auxquels les membres du réseau s'inscriront ; des groupes de 20 personnes seront ainsi constitués. Différents sites ont été cités : raffinerie, Rhodia, Step urbaine, installation de compostage, Aventis Pharma ; Ces visites organisées en simultanée seraient suivies d'une réunion commune en fin d'après-midi et d'un buffet qui pourraient avoir lieu à l'Hôtel de Ville de Lyon.

Il est signalé la participation de RESPIRALYON à la Fête de la Science 2006, les 12 et 13 octobre, sur le stand de la DRASS (panneaux, présentation de la mallette d'odeurs).

2-2 – Opération pilote « sensibilisation aux odeurs locales »

Résultats actualisés sur les fioles de la raffinerie de Feyzin

Il est rappelé la visite du 12 mai à la raffinerie Total au cours de laquelle 20 nez ont été sensibilisés aux 5 odeurs caractéristiques de la raffinerie. Le retour d'expérience montre une amélioration partielle de la caractérisation des odeurs et confirme que l'odeur du gaz d'échappement, qui ressort majoritairement du bilan, correspond bien aux voitures et non à la raffinerie.

Un bilan de cette démarche est prévu en fin d'année, il fera notamment apparaître le pourcentage des odeurs lié à la raffinerie par rapport à l'ensemble des observations du réseau de nez. Les résultats devront également montrer le lien avec les odeurs qu'un volontaire signalait avant d'avoir été sensibilisé à l'opération pilote.

Démarrage de l'opération pilote avec Rhodia Organique

2 réunions ont déjà eu lieu avec Rhodia Organique. Une enquête interne (cellule olfaction, habitants du voisinage et personnes du sites) réalisée par Rhodia met en avant les produits odorants du site ; 5 produits ont été retenus pour la mallette d'odeurs. La visite de Rhodia Organique aura lieu le 24 novembre 2006.

Il est confirmé la volonté de poursuivre cette opération avec d'autres entreprises (UCAR, Step du Grand Lyon....) et de faire le point sur la démarche dans quelques mois pour décider ou non de la généraliser.

2.3 Projet de recherche avec l' Ecole des Mines de Douai

il est rappelé la commande du Préfet suite aux épisodes d'odeurs de 2002. La réponse est complexe ; le travail est en 2 temps : analyse du fonds d'odeurs puis, avec l'EMD, recherche d'un dispositif de prélèvement et d'analyse (mais problème avec les soufres) ; les résultats de cette recherche seront présentés lors du prochain SPIRAL AIR.

Analyse du fond d'odeurs

M. BOUVIER précise qu'il a été recherché une corrélation éventuelle entre la mesure et le ressenti des nez sur plusieurs journées tests : pour l'instant, la corrélation n'est pas démontrée, il est simplement constaté qu'il y a aussi des signalement d'odeurs quand il est mesuré des pointes de certains composés. Il indique également que les composés mesurés, par exemple à Feyzin, sont à des niveaux largement inférieurs aux seuils olfactifs. Par ailleurs, la liste des COV mesurés étant limitée, les composés identifiés ne sont pas forcément les plus odorants.

Recherche d'une méthodologie de prélèvement et d'analyse

Les travaux seront finalisés pour l'été 2007. La rédaction d'un rapport intermédiaire est en

cours. M. BERNE indique que les premiers éléments laissent présager des difficultés en particulier pour les soufrés car il faut traiter toute la chaîne de mesure, ce qui implique que la méthodologie ne pourra être appliquée que pour des opérations exceptionnelles compte tenu des coûts financiers.

A une question de M. CHABROLLE sur d'éventuels essais ou simulations pour tester les riverains d'usine émettrices et caler les appareils de mesure, M. BOUVIER rappelle que l'étude est axée sur la problématique de prélèvement et d'analyse mais pas sur les autres aspects type test grandeur nature, les industriels font des travaux sur le sujet. M. BERNE indique que le SPIRAL AIR pourrait demander aux industriels partenaires, ceux qui sont le plus cités, de venir présenter leur plan d'action concernant cette problématique odeur et plus généralement les COV.

Point sur les signalements d'odeurs

M. BERNE rappelle que chaque habitant du Grand Lyon peut remplir une fiche de signalement d'odeur. Il y a eu 189 signalements d'odeur depuis le 1^{er} janvier 2006 dont 19 ont été adressés aux services compétents pour « suite à donner » car ils mentionnaient explicitement une installation comme source de l'odeur. Le fonctionnement du traitement de ces signalements varie suivant les services. M. MARZORATI relève que, pour la DRIRE, c'est difficile de réagir rapidement car l'envoi de l'observation n'arrive pas en temps réel du dysfonctionnement à la source.

M. BOUVIER redit les difficultés à mettre en place un envoi en temps réel des signalements et observations pouvant concerner certains industriels.

M. CHABROLLE pense qu'il y a beaucoup de signalements d'odeur qui restent confinés soit à la mairie, soit à la police municipale. Il suggère qu'un nouvel envoi de fiches signalétiques d'odeur soit fait aux mairies pour leur rappeler le dispositif mis en place. M. BERNE indique qu'une « piqûre de rappel » aux mairies sera faite pour leur rappeler le dispositif.

M. REPPELIN rappelle également qu'il existe toujours une procédure d'intervention en cas d'épisode odorant avec le SDIS du Rhône ; il souhaite que le SPIRAL se rapproche d'eux pour réexaminer les modalités d'intervention en cas d'odeur.

Financement du dispositif

M. BOUVIER indique que pour le budget 2005/2006, les industriels n'ont actuellement pas versé leur contribution. Il souhaite un engagement précis pour 2007, seuls le Grand Lyon et l'Etat ont donné un accord sur leur contribution.

Mme STARC indique que la convention APORA/COPARLY est signée et que les fonds pour 2005/2006 devraient arriver. Pour l'année 2007, elle va en discuter avec les industriels avant fin 2006 (la demande est de 20 000 €). A la demande M. BOUVIER, Mme STARK accepte de confirmer cela par écrit.

3. Présentation du plan d'action COV de Rhodia

Il est rappelé que l'entreprise Rhodia Organique a été sollicitée par le SPIRAL pour venir présenter son plan d'action visant notamment à réduire les odeurs. M. BERNE estime que pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de COV à l'atmosphère, il faut identifier, mesurer, réduire à la source, traiter ; la qualité de l'air, c'est réduire les poussières. Il précise que l'usine Saint Fons Chimie comprend une dizaine d'ateliers qui travaillent en continu, d'autres en discontinu ; elle emploie 3 à 400 personnes et est ouverte 24/24 – 7j/7, elle produit 50 000 tonnes.

Les grandes familles de produits sont : pharmacie, agro-chimie, arômes (Vanilline) et

parfums. L'usine de Saint-Fons est le 3^{ème} plus gros émetteur de COV après la raffinerie et Aventis à Neuville.

Actions de réduction des poussières et des COV

M. BERAL présente différentes actions sur les poussières (chaufferie), les COV et l'investissement sur la co-génération pour réduire les NOx ; il précise qu'il faut traiter atelier par atelier pour réduire les COV : par exemple, changement des conditions opératoires d'un atelier pour réduire le chlorure de méthyle, investissement dans l'incinérateur pour les COV de l'atelier Samba, étude procédé faite pour l'atelier de vanilline. Il rappelle également la fermeture de certains ateliers et l'étude d'un plan d'action en 2005 pour réduire les émissions de chlorure de méthylène et d'éther ; cet investissement de 3 M € est prévu fin 2007.

A une question de M. DURIN sur la persistance des COV, M. BOUVIER indique que cela dépend des molécules, certaines sont stables d'autres volatiles et ont un comportement très compliqué. A ce titre, M. BERNE rappelle la difficulté de trouver la provenance de certaines odeurs qui se modifient selon leur concentration et donc de leur distance de leur lieu d'émission ; un cas actuel dans la région lyonnaise d'odeur d'urine de chat est cité.

Le bilan de l'usine de Saint Fons montre une réduction importante des COV de 2000 (800 t) à 2005 (400 t) ; par comparaison, il est rappelé les émissions 2005 de la raffinerie (1700 t) et d'Aventis Pharma (800 t). M. BERAL indique que les actions engagées sur les COV ont permis aussi de réduire les odeurs. La vanille (seuil de détection : 0,03 ppb ; $0,03 \cdot 10^{-9}$) demande des actions autres que celles des COV, des travaux avaient déjà été faits en 1994 avec EOG. Actuellement, RHODIA cartographie quotidiennement les odeurs ressenties sur le site, les établie une corrélation avec le fonctionnement de l'atelier et effectue certaines mesures de concentration. L'entreprise dispose de nez internes qui permettent de quantifier et trouver ainsi le paramètre opératoire pour réduire ces odeurs. Aujourd'hui on mesure et demain on investira, ajoute M. BERAL.

A une interrogation de M. BARRAUD sur la dangerosité des produits manipulés par Rhodia, M. BERAL précise qu'il y a beaucoup moins de produits dangereux que dans le passé, mais que cela reste un site à risques.

A une information de M. RITTER qui cite un habitant du 7^{ème} arrondissement qui sent très souvent l'éther, M. BERAL répond que Rhodia essaie de réduire de 80 % les émissions d'éther. Il explique que la démarche RESPIRALYON permet d'apporter des renseignements complémentaires notamment les zones géographiques touchées par les odeurs et le volume de gens gênés ; il pense pouvoir progresser en connaissant mieux les odeurs les plus gênantes et affirme que les investissements seront mis à ce niveau.

M. BERAL rappelle qu'il y a un travail en cours sur la vanille chez Rhodia et ce travail a pu être effectué grâce aux ressentis de cette odeur par les nez. C'est un effet bénéfique pour RESPIRALYON.

M. REPELIN remercie M. BERAL et déclare sa satisfaction de voir les industriels s'engager sur les odeurs.

4. Implication du SPIRAL AIR dans le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère)

M. MARZORATI informe les membres présents que les groupes de travail du PPA ont terminé leurs travaux en septembre et l'ensemble des propositions sera présenté le 22 novembre 2006. Une quinzaine d'actions sont prévues dont 4 où le SPIRAL AIR sera associé (proposition).

M. REPELIN indique que le président du Grand Lyon a écrit au Préfet, des questions ont été posées sur le péage qui nécessite l'accord de l'Etat, sur la communication et la

vulgarisation du PPA. M. REPELIN est favorable pour que le SPIRAL AIR soit l'instance qui assure le volet communication car il est crédible du fait de son fonctionnement partenarial.

M. CHABROLLE indique que la FRAPNA est très favorable à la proposition de l'implication et du suivi par le SPIRAL.

M. MARZORATI précise qu'il est prévu que le CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) soit informé annuellement de l'avancement du PPA. Il est probable que les financements dépendront des actions décidées. M. REPELIN indique que le Grand Lyon pourra accompagner sur des actions spécifiques.

M. RITTER rappelle que le PPA est un arrêté préfectoral ; d'après lui, il existe deux hypothèses : soit c'est le SPIRAL AIR qui s'en occupe et cela devient une action à caractère pédagogique, soit le préfet communique sur son arrêté pour bien faire comprendre que c'est avant tout une action réglementaire. M. REPELIN pense que l'on peut concilier les deux. Il évoque le PPRI qui, en parallèle du dispositif réglementaire, nécessite une information du public. M. GINDROZ pense qu'il peut y avoir une communication en terme de prévention et une communication institutionnelle.

Les membres présents se déclarent d'accord sur les 4 projets de fiches d'actions du PPA impliquant le SPIRAL AIR et sur l'implication du SPIRAL AIR dans le volet communication. M. REPELIN rapportera l'avis du SPIRAL AIR le 22 novembre 2006.

5. Point sur l'étude des polluants émergents sur le sud lyonnais

Mme SCHMITT rappelle la question récurrente des entreprises relative à l'impact sanitaire du bruit de fond. Le but est d'avoir une idée de l'impact des émissions atmosphériques sur la population qui y est exposée en s'appuyant sur la météorologie. La démarche concerne 2 zones : le sud de Lyon et Roussillon et une 3^{ème} zone en 2007 le sud de Grenoble. La DRASS finance 4 campagnes de mesures (HAP, COV et certains métaux) sur la zone de Roussillon, Lyon, Pierre-Bénite, Saint-Fons et Vénissieux.

M. BOUVIER présente les premiers résultats des 2 campagnes et précise d'emblée qu'il ne faut pas en tirer des conclusions avant de disposer de l'ensemble des mesures.

Mme SCHMITT indique qu'il y a un comité technique qui se réunit sur les choix les plus importants et précise que l'avancement des travaux sera présenté périodiquement au SPIRAL AIR.

M. BARRAUD demande comment récupérer les données du corps médical et faire une corrélation avec les résultats des mesures. Mme SCHMITT lui répond que la démarche ne prévoit pas de recueillir ce type de données car ce n'est pas une étude épidémiologique ; la démarche choisie est une évaluation du risque, c'est-à-dire déterminer quelles sont les expositions et, à partir de la littérature, apprécier les risques sur la santé des individus. Elle précise qu'il s'agit d'une exposition liée à l'ensemble des molécules toxiques réglementées ou non d'un secteur géographique.

A une question de M. SAVOIE, Mme SCHMITT précise que l'étude ne s'intéresse qu'à l'inhalation et non à l'ingestion, c'est une limite choisie de cette étude. M. BOUVIER ajoute que les COV retenus sont ceux réglementés ou en phase de l'être et qui sont mesurables, il précise que la DRASS finance à hauteur de 250 000 € cette étude. Enfin, il informe les membres que Coparly va mettre en place un plan de surveillance des dioxines avec des jauges de retombé et des prélèvements (les mesures commencent ces jours dans l'air ambiant).

La date de la prochaine réunion plénière du SPIRAL AIR sera déterminée ultérieurement.